

Le 7 12 2014

LETTRÉ OUVERTE

Madame le Maire
Hôtel de ville
33320 EYSINES

Objet : réponse à la lettre adressée aux Eysinais signataires de la pétition « danger pour notre bourg d'Eysines »

Madame le Maire,

Nous vous remettons de nouvelles signatures de la pétition qui portent à ce jour le nombre à 476 signatures soit 72 de plus depuis le 17 /09 2014.

Après lecture attentive de votre lettre du 13 octobre 2014 permettez-nous de vous adresser quelques observations argumentées :

- 1) Vous mentionnez que « les 4 parcelles ont été cédées librement par des propriétaires privés » Vous ne pouvez pas ignorer l'insistance et les pressions subies.
- 2) Vous invoquez les richesses de notre vieux bourg tout en envisageant la libération du foncier pour développer les constructions d'immeubles de plus d'un étage défigurant le cœur historique de la ville d'Eysines !
- 3) Vous déclarez qu'une partie des logements pourrait être commercialisée à 2500 € le m². Certes, cela concerne 17 logements sur 63 achetés par un bailleur social. Mais, les 46 logements restants, principalement, destinés à une opération de défiscalisation le seront à 3400 € le m². Pourquoi omettre cette information de taille ?
- 4) Vous rappelez que chacun d'entre nous est attaché « au côté village » de notre commune. Or, le PLU de notre commune mentionnait une hauteur maximum d'immeubles à R+1 (7 mètres environ) alors qu'aujourd'hui tout paraît possible en termes de hauteur puisque les immeubles prévus par la société

Bouygues atteindront R+3 (12 mètres) Ou est la sauvegarde du « coté village » ?

- 5) A ce sujet, vous prétendez qu'une réunion de « concertation » aurait eu lieu avant le dépôt du permis de construire. C'est faux la réunion était une simple réunion d'information limitée aux riverains et non à tous les Eysinais . Elle a eu lieu le 12 juin 2014 alors que le permis de construire a été déposé le 28 mai 2014 . Seule une vraie réflexion sur la préservation du vieux bourg aurait pu empêcher la défiguration du bourg avec ces 4 immeubles d'un volume déraisonnable et non intégré.
- 6) Le volet paysager du permis de construire est ridicule : seulement 6 arbres de faible hauteur sur 4000 m2. !!
- 7) Seul le tribunal administratif, que nous avons saisi, dira si ce projet est conforme aux règles d'urbanisme comme vous l'affirmez !.
- 8) Nous vous rappelons que nous sommes favorables à l'évolution de notre commune. Mais les projets d'urbanisme devraient s'élaborer :
 - d'une part de manière démocratique par des réunions de concertation avec les citoyens en amont de toute décision
 - d'autre part, de manière pédagogique en proposant aux citoyens de la commune une réflexion documentée sur la connaissance du patrimoine existant et de l'environnement ainsi que des réalités humaines qui sous-entendent de tels projets de constructions.
 -
 - Enfin, nous vous informons que les habitants d'Eysines vont créer une association dont le but est de sauvegarder le vieux bourg d'Eysines. Nous vous tiendrons informée pour favoriser le dialogue.
- Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, nos salutations distinguées.

Les riverains

PJ : 72 nouvelles signatures